

(O.F. 20.12.10)

Avranches

Saint-James

Centre de secours : le président des pompiers s'explique

La polémique

Un article paru en Saint-James, les 4 et 5 décembre, rendait compte des conditions, provisoires mais qui durent, d'hébergement du centre de secours de Saint-James. Le président du conseil d'administration du Syndicat départemental d'incendie et de secours (Sdis), Albert Bazire, apporte les précisions suivantes. Extraits.

« Le 13 novembre 2007, le conseil d'administration du Sdis a placé le centre de secours de Saint-James au 3^e rang d'une liste de 13 centres prioritaires pour leur réhabilitation ou leur reconstruction. [...] Les collectivités fournissent un terrain viabilisé et participent à hauteur de 20 %, hors taxes, du montant réel de l'opération. La communauté de communes de Saint-James n'a pas eu à fournir de terrain et son calcul de quote-part, affichée à 24 %, inclut indûment les frais financiers liés à la transaction d'achat du bâtiment. [...] Michel Thoury se plaint de l'exiguïté des locaux du centre de secours et (veut) un centre neuf.

« Le 29 avril 2009, Michel Thoury annonce que « dans le cadre du plan de relance de l'économie, la communauté de communes de Saint-James a été retenue pour la construction d'un pôle de santé libérale ambulatoire dans les locaux de l'actuel centre de secours ». Il propose « un site intérimaire qui pourra devenir définitif et engendrerait des moindres dépenses. »

Le Sdis accède à la demande de déménager le centre de secours de



Saint-James, rue d'Antrain, vers un bâtiment dont la collectivité venait de faire l'achat, Zac du Beaufour.

« En novembre 2009, les pompiers déménagent dans une partie seulement de l'installation. L'autre moitié est occupée par une société de cartonnage qui a un bail commercial jusqu'en 2016 ! La communauté de communes de Saint-James avance toutefois qu'elle va mettre un autre local à sa disposition pour qu'elle libère les lieux avant janvier 2010. La filiale de Vuitton ne quittera les lieux que le 15 septembre 2010 [...] »

Quant à la présence d'amiante dans la toiture du bâtiment, « le Sdis [...] ne pouvait pas moralement exposer ses personnels aux potentiels risques sanitaires. Ces travaux imprévus, il faut reconstruire la toiture des locaux des pompiers, impactent effectivement l'enveloppe du projet de plus de 150 000 €, pris

en charge à 80 % par le SDIS qui a prévu de rembourser la communauté de communes à cette hauteur en 2014. [...] »

Ambiance polluée

Il n'appartient pas au Sdis de la Manche, ni à quiconque, de dicter aux sapeurs-pompiers la conduite qu'ils doivent tenir au regard de leur engagement individuel au centre de secours de Saint-James. Les contraintes à rester contre leur gré ou les inciter malgré eux à quitter les effectifs revient, dans les deux cas, à bafouer le sens civique et les valeurs qui animent le corps de sapeurs-pompiers [...].

Pour Albert Bazire, la polémique naissante autour du projet de caserne « pollue inévitablement l'ambiance du centre de secours en mettant les sapeurs-pompiers en porte-à-faux entre le Sdis et les élus locaux. D'autant plus que certains sont, par ailleurs, employés par la Ville ou la communauté de communes. [...] Le Sdis s'engage à garantir une réponse opérationnelle de qualité pour la population en mettant tout en œuvre pour faciliter le confort, la sécurité et la qualité du travail de ses sapeurs-pompiers. »

Des arguments qui n'ont, semble-t-il, pas convaincu Michel Thoury. Dans notre édition du 16 décembre, il disait que la communauté de communes n'a acheté le bâtiment que parce qu'il y avait promesse de rénovation. Quant à la toiture, son avis est sans appel : « On ne répare pas une toiture amiantée, on la refait ! »

Des diplômes pour les jeunes nageurs à l'Immaculée



Carnet

■ Mairie

Permanence vendredi 31 décembre, 14 h à 16 h. Pour les demandes d'inscription sur les listes électorales.